



DISTRICT « ALSACE »



COMMISSION DE DISTRICT DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Procès-verbal n° 2 / 2022 – 2023

Réunion du : 15 septembre 2022 au DAF de Entzheim - réunion plénière-

Présidence de séance : M. BAUMANN Gérard

Présents : MM. Jantet G. (Secrétaire CDTIS), Bouchareb B., Dorn P., Haenel M., Pasquier A., Gross D., Schoettel S., Rey P.

Excusés : Drenntel C., Lefevre M., Meintzer L., Metzger G., Hildenbrand D.

Absents :

Assiste : Mme PFEFFER Jessica, Secrétaire DAF CDTIS.

[Prochaine réunion CDTIS le 19 Octobre 2022 à 18H30 à St Pierre Bois](#)

Le Président ouvre la séance à 14h00

Ordre du jour :

- Ouverture de la séance par le Président.
- Parole à Michel Aucourt Président DAF.
- Adoption PV1.
- Point sur les frais CDTIS.
- Présentation PV2.
- Point sur le FAFA.
- Point sur les dossiers non-conformes.
- Examen des AP.
- Présentations des nouveaux secteurs géographiques.
- Tour de table.

Clôture séance : 16h30

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FEDERAUX

1.1 Confirmation de niveau de classement

Proposition de confirmation de classement transmis à la CRTIS après étude par la CDTIS.

1.2 Changement de niveau de classement

Proposition de confirmation de classement transmis à la CRTIS après étude par la CDTIS.

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN PELOUSE NATURELLE

2.1 Classement Initial

Proposition de classement transmis à la CRTIS après étude par la CDTIS.

2.2 Changement de niveau de classement

Proposition de changement de classement transmis à la CRTIS après étude par la CDTIS.

OSTHOUSE : T6PN proposé.

Stade municipal NNI 67 364 01 01

REGUISHEIM : T5 proposé.

Stade de l'III 1 NNI 68 266 01 01

Plans des vestiaires joints.

STRASBOURG : T4PN proposé.

Stade Michel Walter 1 NNI 67 482 15 01

Rapport joint.

2.3 Confirmation de niveau de classement

Proposition de confirmation de classement transmis à la CRTIS après étude par la CDTIS.

REININGUE : T7.

Stade municipal 2 NNI 68 267 01 02

2.3 Classement provisoire

2.4 Changement de dénomination

3.INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN PELOUSE SYNTHETIQUE

3.1 Classement initial

3.2 Confirmation de niveau de classement

STRASBOURG : T5SYN proposé.

Stade de la Ganzau 2 NNI 67 482 19 02

Rapport joint.

Tests in situ joints.

3.3 Changement de niveau de classement :

STRASBOURG : T5SYN proposé.

Complexe Sportif Ouest 1 NNI 67 482 13 01

Rapport joint.

Tests in situ joints.

4.DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES INSTALLATIONS

4.1 Installations équipées d'un terrain en pelouse synthétique ou naturelle

4.2 Installations équipées d'un arrosage intégré

5.INSTALLATIONS FUTSAL

5.1 Reclassement

5.2 Classement initial

ECLAIRAGES

1. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

1.1 Classements fédéraux initiaux

Proposition de classement initial transmis à la CRTIS après étude par la CDTIS.

SAINT-LOUIS : E4

Stade de la Frontière NNI 68 297 01 01 Eclairage Moyen = 471 lux, Uniformité = 0.75 ; Rapport Emini/Maxi = 0.58

STRASBOURG : E5

Complexe Sportif Ouest 1 NNI 67 482 13 01 Eclairage Moyen = 260 lux, Uniformité = 0.72 ; Rapport Emini/Maxi = 0.56

1.2 Confirmation de classement

Proposition de confirmation de classement transmis à la CRTIS après étude par la CDTIS

BINDERHEIM : E7

Stade municipal NNI 67 040 01 01 Eclairage Moyen = 145 lux, Uniformité = 0.59 ; Rapport Emini/Maxi = 0.31

DAMBACH : E7

Stade Pierre Roth NNI 67 083 01 01 Eclairage Moyen = 116 lux, Uniformité = 0.75 ; Rapport Emini/Maxi = 0.54

HEILIGENSTEIN : E6

Stade Jardin des Sports NNI 67 189 01 01 Eclairage Moyen = 188 lux, Uniformité = 0.70 ; Rapport Emini/Maxi = 0.43

IMBSHEIM : E6

Stade municipal NNI 67 219 01 01 Eclairage Moyen = 136 lux, Uniformité = 0.73 ; Rapport Emini/Maxi = 0.53

KESKASTEL : E6

Stade municipal 1 NNI 67 234 01 01 Eclairage Moyen = 173 lux, Uniformité = 0.79 ; Rapport Emini/Maxi = 0.65

OBERHOFFEN SUR MODER : E7

Stade municipal NNI 67 345 01 01 Eclairage Moyen = 173 lux, Uniformité = 0.42 ; Rapport Emini/Maxi = 0.25

REININGUE : E6

Stade municipal 2 NNI 68 267 01 02 Eclairage Moyen = 133 lux, Uniformité = 0.64 ; Rapport Emini/Maxi = 0.41

SCHILTIGHEIM : E4

Stade de l'Aar NNI 67 447 01 01 Eclairage Moyen = 320 lux, Uniformité = 0.84 ; Rapport Emini/Maxi = 0.59

SCHILTIGHEIM : E7

Stade Gustave Kitzinger NNI 67 447 01 02 Eclairage Moyen = 186 lux, Uniformité = 0.40 ; Rapport Emini/Maxi = 0.17

STILL : E6

Stade Lafarge NNI 67 480 01 01 Eclairage Moyen = 121 lux, Uniformité = 0.68 ; Rapport Emini/Maxi = 0.42

STOTZHEIM : E6

Stade municipal NNI 67 481 01 01 Eclairage Moyen = 136 lux, Uniformité = 0.77 ; Rapport Emini/Maxi = 0.53

SUNDHOFFEN : E6

Stade municipal NNI 68 331 02 01 Eclairage Moyen = 149 lux, Uniformité = 0.79 ; Rapport Emini/Maxi = 0.66

WITTISHEIM : E6

Stade municipal 1 NNI 67 547 01 01 Eclairage Moyen = 169 lux, Uniformité = 0.74 ; Rapport Emini/Maxi = 0.58

1.3 Changement de niveau

STRASBOURG : E5

Stade de Cronembourg NNI 67 482 11 01 Eclairage Moyen = 262 lux, Uniformité = 0.71 ; Rapport Emini/Maxi = 0.58

STRASBOURG : E5

Stade de la Canardière NNI 67 482 10 01 Eclairage Moyen = 322 lux, Uniformité = 0.69 ; Rapport Emini/Maxi = 0.50

WIMMENAU : E6

Stade municipal NNI 67 535 01 01 Eclairage Moyen = 160 lux, Uniformité = 0.68 ; Rapport Emini/Maxi = 0.44

1.4 FUTSAL :

2.DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

BOOFZHEIM : E7 demandé.

Stade du Château NNI 67 055 01 01
Installation en leds sur mâts existants.
AP favorable.

GEISPOLSHEIM : E5 demandé.

Stade municipal 1 NNI 67 152 01 01
Installation en leds sur mâts existants.
AP favorable

GEISPOLSHEIM : E6 demandé.

Stade Samson Lejeune NNI 67 152 01 03
Installation en leds sur mâts existants.
AP favorable.

Gérard BAUMANN
Président CDTIS

Gérard JANTET
Secrétaire CDTIS